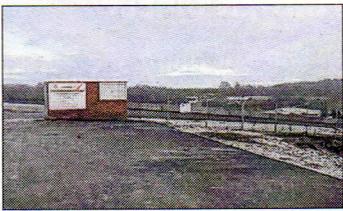


HARDIVILLERS



Des « jus » ont disparu

Le compte rendu de la dernière visite de la décharge est enfin connu. Des manquements sont pointés.

Page 15

COMPIÈGNE



84 emplois créés

L'ouverture, vendredi, de Burger King a permis la création de 84 emplois, principalement à temps partiel.

Page 16

LASSIGNY



40 ans d'engagement

Les deux fondateurs du centre social reviennent sur la création de la structure qui fête ses 40 ans.

Page 20

JUSTICE

Une PME dans le dédale judiciaire

Jean-Claude Prévoté a mis en sommeil sa société de mécanique de précision après avoir vainement combattu une escroquerie puis un arrêt « subit » de commandes...



Jean-Claude Prévoté présente quelques liasses de son dossier constitué au fil d'une douzaine d'années, et qui lui a coûté largement plus de 100 000 euros !

Douze ans de combat judiciaire pour rien. Mais pas pour solde de tout compte. Jean-Claude Prévoté ne lâche pas. Gérant d'une PME de mécanique de précision à Sainte-Geneviève, il a dépensé « en douze ans plus de 100 000 euros d'honoraires d'avocats, sans compter des centaines de courriers et des multiples frais de déplacement ». « J'ai rarement vu une affaire aussi complexe où on a le sentiment que tout s'acharne contre un justiciable », note son huitième et dernier conseil, Hugo Nauche (lire son interview ci-contre).

Ce petit patron, 65 ans aujourd'hui, a employé jusqu'à 14 salariés. Un ministre des PME, Jean-Pierre Raffarin, a visité son établis-

3 QUESTIONS À

ME HUGO NAUCHE

« Nous préparons un livre »

HUGO NAUCHE avocat au barreau de Paris, élu municipal à Bornel, défend Jean-Claude Prévoté.

► **Pourquoi cette affaire traîne-t-elle depuis si longtemps ?** L'expert-comptable à l'origine de la manœuvre financière litigieuse, qui a mis en difficulté Jean-Claude Prévoté, a mis fin à ses jours en cours de procédure, emportant avec lui de nombreux secrets. Or, il avait été condamné auparavant par

le tribunal correctionnel de Meaux, pour usage de faux en écriture et escroquerie entraînant une interdiction d'exercer sa profession. Il avait passé outre, et nous comptons d'ailleurs demander réparation à l'ordre des experts-comptables !

► **Pourquoi les interventions de nombreuses personnalités sont-elles restées sans effet ?** Le député de l'Oise Jean-François Mancel a d'abord saisi Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Justice, puis en 2011, M. Prévoté informe le pré-

sident Sarkozy, Michel Mercier, ministre de la Justice, et le préfet de l'Oise, qui tous accusent réception de son dossier.

► **Que comptez-vous en faire ?** Outre l'action contre l'Ordre des experts-comptables, je prépare avec M. Prévoté la publication fin 2016 d'un ouvrage retraçant son histoire judiciaire et les dysfonctionnements qu'il a constatés dans le monde de la justice. L'ouvrage proposera aussi des pistes de réforme.



sement « exemplaire », en 1997, avec un aréopage d'élus locaux. Les ennuis de M. Prévoté débutent après...

Trois cent mille euros en jeu

En 2003, il dépose plainte contre l'expert-comptable de sa SARL, soupçonné d'avoir barboté 300 000 euros. Il était interdit d'exercice depuis 1997. Il se suicidera quelques mois plus tard, laissant une ardoise proche de 100 millions d'euros avec plusieurs complices.

Cinq juges d'instruction, pas toujours actifs, se sont depuis penchés sur la plainte de M. Prévoté. Sept avocats, pas tous diligents, l'ont abandonné. L'un d'eux s'est même présenté sous un faux nom devant un juge à Meaux. L'affaire est actuellement soumise à l'ordre des avocats.

Fin février, M. Prévoté a été débouté par la cour d'appel de Paris. L'arrêt lui a été signifié 24 heures avant le terme du délai (de 5 jours) pour se pourvoir en cassation. Option abandonnée, faute de temps. Me Nauche escompte désormais récupérer les 300 000 euros en engageant la responsabilité de l'ordre des experts-comptables. Et ce n'est pas tout !

Enquête sur le plaignant

En 2013, la SARL Prévoté a été brutalement privée de commandes, « et je ne sais toujours pas pourquoi », assure M. Prévoté. Il obtient de Tropicana, à Hermes, une transaction amiable. Il est encore en procès avec Priplack, toujours pour « rupture abusive de commandes ».

La société de M. Prévoté, qui a déménagé entre-temps à Guignecourt en 2009, est aujourd'hui à l'arrêt, mais « prête à repartir ». Lui, soumis à une enquête de la brigade financière « sans un centime de redressement » et à un contrôle de l'Urssaf, attend encore que la justice fasse son œuvre.

D.G.